

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres { présents : 13 absents : 7
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 14 février 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-06

OBJET : Marchés de travaux d'éclairage public et d'illuminations

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, dans le cadre du transfert de compétence qui lui a été consenti par 454 communes de Charente-Maritime, le SDEER fait effectuer les études et travaux d'éclairage public, d'éclairage de sites et monuments, d'éclairage d'installations sportives et de signalisation lumineuse, ainsi que la maintenance des installations (environ 147 000 points lumineux et plus de 4 000 km de réseaux, à ce jour).

Les prestations correspondantes sont réalisées par des entreprises du secteur privé, par le biais de marchés pluriannuels à bons de commande portant sur des lots géographiques (23 lots à ce jour).

En 2022, 23 marchés ont été passés pour les travaux (avec huit entreprises). Ces marchés arrivent à échéance en juillet 2025.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'opportunité de lancer de nouveaux appels d'offres pour des travaux d'éclairage public (travaux neufs, modernisation et maintenance) pour une période courant à partir de juillet 2025 et, en outre, notamment, sur :

- le contenu et le volume des marchés correspondants ;
- l'allotissement de ces marchés ;
- la durée de ces marchés.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Décide que le SDEER lancera un appel d'offres pour les études, les travaux neufs et la maintenance de l'éclairage public, l'éclairage de sites et monuments, l'éclairage d'installations sportives et la signalisation lumineuse pour une durée de trois années à partir de juillet 2025, avec option de prolongation d'une année ;

2 - Donne mandat à M. le Président pour l'allotissement des marchés ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour définir les documents de marché et procéder à la mise en œuvre des publications correspondantes, selon les dispositions du code de la commande publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*